PRÉFET
DU CANTAL
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aurillac, le 15 juillet 2024

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE DANS LE DÉPARTEMENT DU CANTAL :

À l'occasion d'une journée d'arrachage d'ambroisie qui se déroulera le mercredi 17 juillet, la préfecture du Cantal et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes rappellent l'importance de la mobilisation de toutes et tous dans la lutte contre cette plante très allergisante, et ce, notamment avant le démarrage de sa floraison.

Depuis le printemps, réapparaît l'ambroisie, cette plante envahissante et très allergisante. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, la plus touchée de France*, plus de 700 000 personnes sont allergiques à ses pollens dont 12 000 personnes dans le Cantal. L'ARS qui pilote le dispositif régional de lutte contre cette plante, s'appuie notamment sur un réseau de plus de 3 000 référents communaux et intercommunaux, animé par FREDON Auvergne-Rhône-Alpes. Néanmoins, collectivités, professionnels et particuliers, nous avons tous un rôle à jouer pour lutter contre l'ambroisie, en signalant ou détruisant les plants avant qu'ils ne fleurissent et libèrent leurs pollens.

Le département du Cantal se trouve en zone de « front de colonisation », c'est-à-dire entre 10 et 50 communes infestées par l'Ambroisie à feuilles d'armoise. Il est donc encore temps d'agir en luttant contre son implantation sur le territoire notamment par l'arrachage manuel comme lors de la journée d'arrachage organisée le 17 juillet à Lacapelle-del-Fraisse.**

Reconnaître l'ambroisie à feuilles d'armoise

En France il existe 3 espèces d'ambroisie faisant l'objet d'une surveillance dont l'**ambroisie à feuilles d'armoise** (*ambrosia artemisiifolia*) capable de se **développer rapidement dans tout type de milieux** (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc).

Les feuilles de l'ambroisie à feuilles d'armoise sont assez caractéristiques :

- profondément découpées,
- vertes sur les deux faces,
- absence d'odeur aromatique (contrairement aux armoises communes et annuelles avec lesquelles on peut la confondre),
- la tige des plants en fleur est plutôt rougeâtre et couverte de poils blancs.

Contact presse
Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03

Stade plantule Stade végétatif Stade floraison

Elle évolue dans la saison pour devenir, au moment de la floraison, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut.

L'ambroisie, un enjeu de santé publique

Émis par la plante du **début du mois d'août jusqu'au mois d'octobre** avec un **pic en septembre**, les pollens d'ambroisie, se déplacent facilement par le vent et présentent un fort potentiel allergisant.
5 grains de pollen d'ambroisie par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibles. **Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes** : principalement rhinite, conjonctivite, trachéite, plus rarement urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

Sa destruction obligatoire est assurée notamment par des agents communaux…

Actuellement, la lutte est encadrée par un arrêté préfectoral dans chaque département de la région qui rend obligatoire la destruction de l'ambroisie. Un réseau de référents communaux et intercommunaux de plus de 3 000 agents, dont 100 dans le Cantal, est constitué pour suivre cette lutte.
Par ailleurs, les gestionnaires de grands linéaires, les professionnels agricoles, du BTP, etc. sont également engagés dans la lutte contre l'ambroisie. En Auvergne-Rhône-Alpes, 34% des destructions concernent les bords de route et 33% les chantiers. *(Source : Plateforme Signalement-Ambroisie - données 2021).*

… mais chacun peut avoir un rôle et notamment les particuliers invités à lutter contre la prolifération de l'ambroisie dans leur jardin !

Tout propriétaire, locataire, exploitant, gestionnaire, occupant d'un terrain doit l'entretenir de manière régulière et adaptée afin d'empêcher la prolifération des pieds d'ambroisie et ainsi réduire l'émission de pollens et les stocks de graines dans les sols.

Comment faire ?

> L'arracher soi-même :

Après vous être assuré qu'il s'agit bien d'un plant d'ambroisie, vous pouvez l'arracher - avant la période des pollens, c'est-à-dire avant qu'il ne soit en fleur - et laisser le plant sur place après arrachage. Il est recommandé de porter des gants afin de ne pas irriter les mains.

> Ou signaler sa présence :

S'il ne vous est pas possible de l'arracher vous-même ou bien si vous détectez beaucoup de plants en dehors de chez vous, **utilisez la plateforme de signalement** de l'ambroisie disponible sur internet (**https://signalement-ambroisie.atlasante.fr**), via une application téléchargeable sur les téléphones mobiles, **ou appelez le numéro de signalement** : **0 972 376 888.**

Les signalements déclarés sur la plateforme sont transmis automatiquement au maire et à son référent communal, pour vérification et destruction des plants.

> *Si vous avez un doute concernant l'identification de la plante, envoyez une photo par mail à l'Observatoire des ambroisies : **contact@signalement-ambroisie.fr***

Contact presse
Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03

En savoir plus : [Ambroisie : dispositifs pour se protéger et lutter contre sa prolifération]

* Présence d'ambroisie à feuilles d'armoise en France et en Auvergne-Rhône-Alpes
Cartes issues du site ambroisie-risque.info

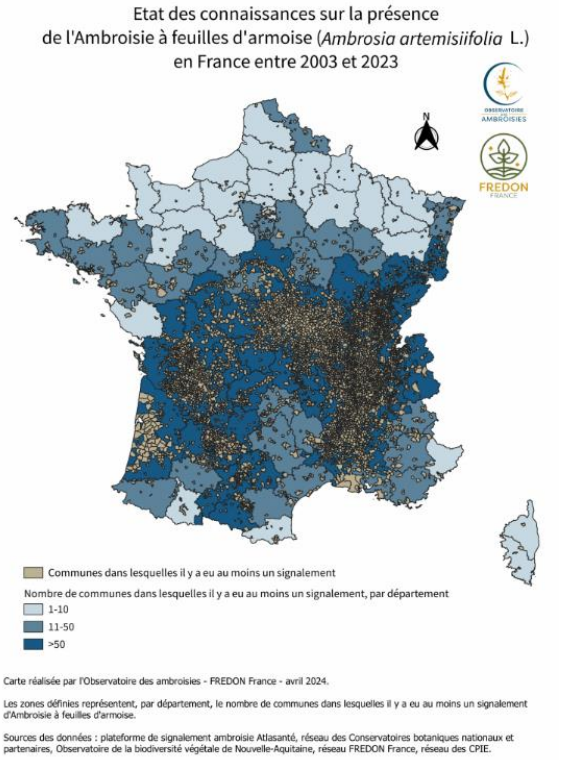

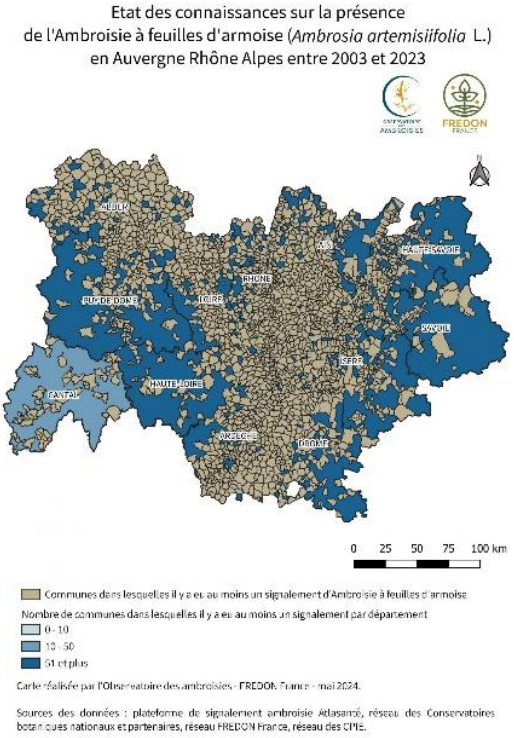

** Informations sur la journée d'arrachage du 17 juillet 2024

Contact presse
Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03